

Conditions de Résiliation par Voie Électronique - Activités Artistiques et Culturelles

Dernière mise à jour : 21 septembre 2025

La présente politique de résiliation s'applique aux contrats de prestations de services souscrits par voie électronique auprès de Barbara Duplouis (ci-après "le Prestataire") pour ses activités artistiques et culturelles (abonnements, forfaits de plusieurs séances, etc.).

Conformément à la loi n° 2022-1158 du 16 août 2022 et au décret n° 2023-417 du 31 mai 2023, le Prestataire garantit au Client (ci-après "vous") la possibilité de résilier son contrat par voie électronique en "3 clics".

Article 1 : Contrats concernés

Sont concernés par la présente procédure de résiliation tous les contrats de service à exécution successive ou à tacite reconduction conclus par voie électronique, tels que :

- Les abonnements (mensuels, trimestriels, annuels) aux cours de Yoga Danse et autres activités artistiques et culturelles.
- Les séances à l'unité, cartes ou forfaits de plusieurs séances.

Article 2 : Modalités de la résiliation par voie électronique

Pour résilier votre contrat, vous devez suivre la procédure simple et directe accessible depuis le site internet www.barbaraduplouis.fr.

La procédure se déroule comme suit :

1. **Accès à la fonctionnalité de résiliation** : Depuis votre espace personnel ou via un lien clairement identifié sur le site (par exemple, dans le pied de page sous la mention "Résilier mon contrat"), vous accéderez à l'interface de résiliation.
2. **Renseignement des informations** : Vous devrez compléter un formulaire simple indiquant les informations nécessaires à votre identification et à celle du contrat à résilier (Nom, Prénom, Email, référence du contrat ou de l'abonnement).
3. **Récapitulatif et confirmation** : Une page récapitulative vous permettra de vérifier les informations fournies et vous informera des conséquences de votre décision (date de prise d'effet de la résiliation, éventuels frais restants dus). Vous devrez alors confirmer votre demande de résiliation en cliquant sur un bouton de confirmation final (par exemple, "Confirmer ma résiliation").

Article 3 : Conditions de résiliation

3.1. Contrats avec période d'engagement minimale

Si votre contrat comporte une période d'engagement minimale, la résiliation prendra effet au terme de cette période. Toute résiliation demandée avant la fin de la période d'engagement n'entraîne pas le remboursement des sommes déjà versées et vous restez redevable des mensualités restantes jusqu'à la fin de l'engagement, sauf en cas de motif légitime.

3.2. Contrats à tacite reconduction sans engagement

Pour les contrats sans engagement ou dont la période d'engagement est terminée, la résiliation est possible à tout moment. Elle prendra effet à la fin de la période de facturation en cours (par exemple, à la fin du mois pour un abonnement mensuel), sous réserve d'un préavis de 31 jours.

Le Prestataire s'engage à vous informer de votre droit de ne pas reconduire le contrat au plus tôt 3 mois et au plus tard 1 mois avant le terme de la période autorisant le rejet de la reconduction.

3.3. Résiliation pour motif légitime

Vous pouvez demander la résiliation de votre contrat avant son terme, y compris pendant la période d'engagement initiale, pour un motif légitime dûment justifié (par exemple, problème de santé vous empêchant définitivement de pratiquer l'activité, déménagement dans une zone où le service n'est pas accessible). La demande doit être accompagnée des pièces justificatives.

Article 4 : Confirmation de la résiliation

Une fois votre demande de résiliation confirmée, le Prestataire vous adressera, sans délai, une confirmation de la réception de votre notification sur un support durable (par email), en précisant la date à laquelle le contrat prend fin.

Article 5 : Contact

Pour toute question relative à la résiliation de votre contrat, vous pouvez contacter le Prestataire à l'adresse suivante : barbaraduplouis@gmail.com.